COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 23 septembre 2024

45 élus présents (59 en exercice, 6 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau des attributions : « Prendre toute délibération concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur à 1 000 000,00 € HT (fournitures et services) et à 2 000 000,00 € HT (travaux).

MARCHES PUBLICS : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR L'ACQUISITION DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET DE PROTECTION (361/1.1.3/2350B)

La collectivité fournit à ses agents les vêtements de travail et les effets de protection nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Afin de faciliter la gestion et l'acquisition des vêtements de travail et effets de protection confiées à la direction des Moyens Généraux, de permettre des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des marchés, il sera constitué un groupement de commandes entre Mulhouse Alsace Agglomération et la Ville de Mulhouse.

Les modalités de fonctionnement de ce groupement et les conditions de passation du marché sont définies, conformément aux dispositions de l'article L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, dans une convention constitutive du groupement. Ledit groupement de commande ne sera constitué qu'après délibération du conseil municipal de la Ville de Mulhouse du 27 septembre 2024.

Mulhouse Alsace Agglomération assurera la fonction de coordonnateur du groupement. Mulhouse Alsace Agglomération sera chargé de l'ensemble des opérations de sélection des candidats, de signer et de notifier les contrats. Chaque collectivité exécutera les accords-cadres. Les besoins pour la durée du contrat (4 ans) de Mulhouse Alsace Agglomération et de la Ville de Mulhouse sont estimés comme suit :

Lot	Désignation	Montant minimum HT 4 ans	Montant maximum HT 4 ans
1	Vêtements : • visualisation orange/marine • ateliers • métiers Spécifiques • tee-shirt, sweat, polos • équipements de sports • blouses, tuniques, pantalons • vêtements imperméables • vêtements chauds	160 000,00 € . 96 000 € pour M2A . 64 000 € pour la Ville	750 000,00 € . 450 000 € pour M2A . 300 000 € pour la Ville
2	Transferts, sérigraphies (hors pose)	12 000 € . 8 400 € pour M2A . 3 600 € pour la Ville	48 000 € . 33 600€ pour M2A . 14 400 € pour la Ville
3	Chaussures sécurité, bottes, semelles	108 000 € . 81 000 € pour M2A . 27 000 € pour la Ville	444 000 € . 333 000 € pour M2A . 111 000 € pour la Ville
4	Equipements de protections	132 000 € . 99000 € pour M2A . 33 000 € pour la Ville	528 000 € . 396 000 € pour M2A . 132 000 € pour la Ville

Les dépenses seront effectuées dans la limite des crédits inscrits aux budgets respectifs.

Compte tenu du montant des achats et de la nature de ces fournitures, il est proposé de recourir à des accords-cadres à bon de commande par voie d'appel d'offre ouvert. Ces contrats seront conclus pour une période de 4 ans dans le cadre de marchés annuels reconductibles 3 fois.

Les crédits nécessaires seront sollicités annuellement dans les budgets principaux de Mulhouse Alsace Agglomération pour ses propres commandes et de la Ville de Mulhouse pour les siennes :

Chapitre 011 Article 60636 – fonction 020
Service gestionnaire et utilisateurs : Moyens Généraux
Ligne de crédit 5183 - Vêtements de travail

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- autorise Monsieur le Président ou son Représentant à lancer la procédure de consultation requise,
- autorise Monsieur le Président ou son Représentant à passer et signer les contrats sus mentionnés avec les titulaires retenus à l'issue de la consultation et toutes les pièces contractuelles nécessaires.

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance	Le Président
	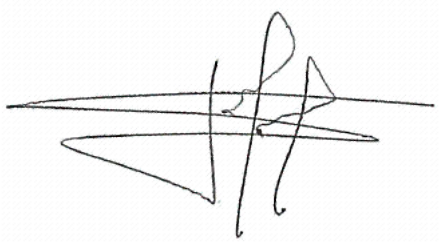
Jean-Luc SCHILDKNECHT	Fabian JORDAN